



Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

DOSSIER DE PRESSE

COMBATTONS POUR LES PRODUITS FERMIERS ET PAYSANS !

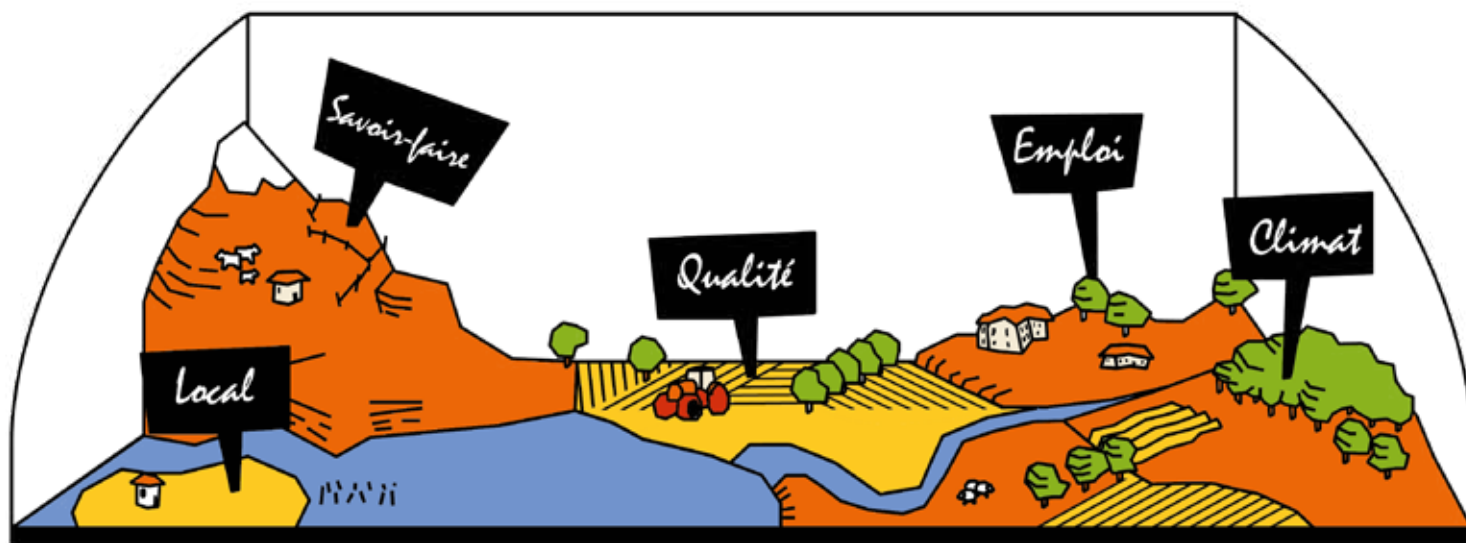
FÉVRIER 2020

La Confédération paysanne lutte sur tous les fronts pour défendre la diversité des savoir-faire paysans et des terroirs face à la standardisation et l'industrialisation de notre alimentation.

Lors de ce Salon de l'Agriculture édition 2020, la Confédération paysanne aura sur son stand, comme fil rouge, la mise en avant des produits paysans et fermiers, dans un contexte de menaces diverses sur ces produits.

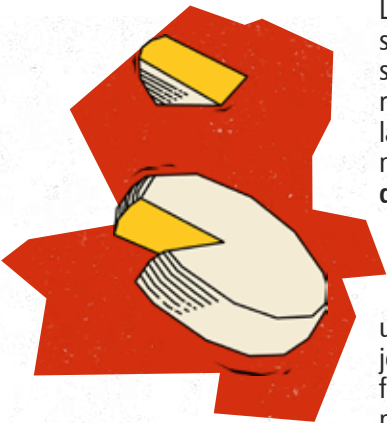
Derrière chacun d'eux, il y a les combats que les paysan-ne-s de la Confédération paysanne mènent pour une alimentation de qualité, nourricière et territorialisée.

DERRIÈRE LES PRODUITS FERMIERS ET PAYSANS, DES CAMPAGNES VIVANTES !



PRODUCTIONS ANIMALES

FROMAGES FERMIRS



La mention «fermier» indique aujourd'hui que l'ensemble des étapes de la production du fromage sont réalisées sur la ferme. Elle permet de valoriser le produit et de rémunérer le temps passé à la transformation du lait en fromage, puis à l'affinage. **Une loi risque de permettre l'utilisation de cette mention pour les fromages affinés en dehors de la ferme.**

Les conséquences directes seront une perte de valeur ajoutée pour les producteurs fermiers, une tromperie évidente du consommateur, et toujours plus de standardisation des fromages qui font la richesse du patrimoine culturel et gastronomique français.

CE QUE DÉFEND

LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE

La Confédération paysanne souhaite que le terme fermier reste une source de valeur ajoutée qui rémunère les producteurs fermiers, leur permette de maintenir leur activité d'affinage à la ferme, de préserver leurs savoir-faire, de continuer à proposer des produits riches de leur diversité gustative et culturelle.

Le terme fermier doit désigner un fromage fabriqué et affiné entièrement sur la ferme. Une tolérance peut être maintenue pour les quelques AOP qui ont une pratique historique d'affinage collectif en dehors de la ferme.

VOLAILLES PLEIN AIR

Deux années successives de grippe aviaire ont considérablement modifié le paysage de la production de volailles. **Des exigences en termes de biosécurité visant à détruire l'élevage fermier de volailles ont été initialement adoptées.**

Une attaque sans précédent a eu lieu contre ces élevages que l'on ciblait comme responsables de l'épidémie, sans aucun fondement scientifique, alors que la cause principale de la prolifération des foyers est la segmentation de la filière industrielle et les transports associés.

CE QUE DÉFEND

LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE

Nous défendons les élevages de volailles fermières. Ces derniers répondent pleinement aux attentes sociétales et aux enjeux actuels de qualité, de bien-être animal, d'emploi, de biodiversité et de climat. Nous refusons l'imposition aux systèmes plein-air de normes pensées pour les systèmes industriels.

La Confédération paysanne a arraché un guide de biosécurité davantage adapté aux volailles plein-air, ce qui a permis de maintenir ce type d'élevage sur les territoires. En revanche, les pratiques des industriels de la filière tardent à changer...



MIEL



Une partie significative du miel se commercialise via la vente directe. La production française de miel, largement déficitaire au regard de la consommation, **souffre d'un environnement hostile aux abeilles, fortement fragilisées du fait de l'usage de pesticides de synthèse et de la spécialisation des territoires.**

Le modèle agricole actuel met en danger l'activité des apiculteurs-trices. De plus, certains négociants achètent du miel à bas prix et tentent de discréditer la vente directe qui leur fait concurrence.

Ces menaces de divers ordres s'ajoutent à un certain nombre d'acteurs qui fraudent, notamment en achetant du miel importé et le faisant passer comme miel français, ce qu'on appelle la francisation des miels.

CE QUE DÉFEND

LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE

La Confédération paysanne est favorable à un assainissement du marché des produits apicoles pour éradiquer au mieux la francisation, l'adultération et les étiquetages trompeurs des miels et autres produits de la ruche dans l'ensemble des circuits commerciaux.

Nous militons pour une reconnaissance et une protection de la mention « apiculteur récoltant » afin de valoriser le travail des apiculteurs-trices qui vendent en direct leur propre production et savoir-faire associé.

Nous luttons également pour la généralisation d'un modèle d'agriculture paysanne diversifiée et dense en emplois, de fait favorable aux pollinisateurs.

PORC PLEIN AIR



La menace d'une épidémie de peste porcine africaine a accéléré l'adoption de mesures de biosécurité sur les élevages porcins.

Les normes prévues remettent en cause les spécificités des élevages de porc plein-air mais, à l'opposé, elles ne permettent pas de gérer les risques induits par les pratiques d'élevage de porc en bâtiment. **Enfermer les cochons n'est pas une solution face aux maladies !**

CE QUE DÉFEND

LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE

Nous défendons les élevages de porc plein-air. Ces derniers répondent aux attentes sociétales et aux enjeux actuels de qualité, de bien-être animal, d'emploi, de biodiversité et de climat.

Pour gérer les épidémies à venir, agissons sur les causes structurelles (échanges commerciaux, mouvements incessants d'animaux et de produits liés, faibles contrôles, changement climatique, etc.) et protégeons les animaux sans les enfermer !

LAIT CRU

Le lait cru subit des attaques régulières de la part des services sanitaires et des industriels de la filière. La dernière en date est une circulaire ministérielle interdisant la consommation de produits au lait cru aux enfants, en particulier de moins de 5 ans. La perte de diversité microbienne, de lien au terroir et la standardisation de notre alimentation, engendrés par une hygiénisation extrême des modes de production alimentaires, sont des dangers pour notre agriculture, nos territoires et notre santé.

CE QUE DÉFEND

LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE

La Confédération paysanne souhaite que les produits au lait cru fassent partie de la diversité alimentaire proposée à la population, y compris pour la construction immunitaire des enfants.

Nous militons aussi pour préserver le lait cru dans les cahiers des charges des AOC et dans notre patrimoine gastronomique, culturel et territorial.



HUÎTRES



Les ostréiculteur-trices traditionnel·les dénoncent le développement d'élevages d'huîtres creuses issues d'écloseries dans le milieu naturel, sans mesures de précautions ni de traçabilité.

Cela a un impact négatif sur les huîtres sauvages.

CE QUE DÉFEND

LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE

Les ostréiculteur-trices traditionnel·les défendent l'étiquetage obligatoire des « huîtres issues du milieu naturel » et des « huîtres issues d'écloseries ».

Ils défendent également l'application des mesures d'étiquetage liées aux nouveaux OGM pour l'huître triploïde d'écloserie.

VIANDE BOVINE ET OVINE

Les producteurs et productrices de viande bovine et ovine sont **menacés par les accords de libre-échange** comme le CETA, les prochains accords avec le Mercosur, la Nouvelle-Zélande et l'Australie...

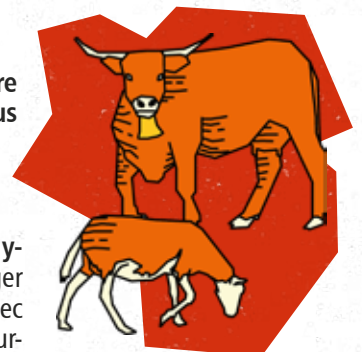
Les élevages sont pris en étau entre l'industrialisation d'une part et les discours simplistes des animalistes d'autre part, qui souhaitent l'abolition de l'élevage, en particulier des ruminants.

CE QUE DÉFEND

LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE

Nous militons pour la relocalisation de notre système agricole et alimentaire et pour le refus de l'ensemble des accords de libre-échange qui placent les intérêts privés et commerciaux au-dessus de l'intérêt général.

Nous plaçons en faveur d'un élevage paysan, lié au sol, autonome et économe, herbager et pastoral, intégré dans les écosystèmes, avec un nombre d'animaux cohérent avec la surface disponible et basé sur la complémentarité végétal/animal.



PRODUCTIONS VÉGÉTALES

FRUITS ET LÉGUMES



Largement oublié des politiques agricoles et abandonné au « libre marché », le secteur des fruits et légumes s'effondre.

En France, 1/3 des surfaces a disparu en 25 ans, 29% des fermes fruitières ont disparu en 6 ans et la moitié des fruits et légumes consommés est désormais importée.

L'obsession de la Commission européenne pour la libre circulation des marchandises l'amène à piétiner les droits humains, comme lorsqu'elle approuve l'importation illégale de produits du Sahara occidental par des opérateurs français, sans application de droits de douane.

CE QUE DÉFEND

LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE

Nous militons pour la relocalisation de nos systèmes agricoles et alimentaires.

Nous appelons à une conditionnalité sociale des aides PAC et dénonçons les formes d'esclavage moderne à travers les prestations de service international, le travail détaché indigne, etc.

La Confédération paysanne se mobilise pour obtenir l'instauration de prix minimum d'entrée sur le marché français, applicables à l'ensemble des fruits et légumes importés. Pour chaque espèce, ne seraient admis sur le marché intérieur que les lots dont le prix serait égal ou supérieur au coût de production moyen de cette espèce, dans les conditions sociales et salariales françaises.

ENDIVES

Les semenciers n'ont aucune obligation de transparence quant aux méthodes d'obtention des variétés qu'ils commercialisent (sauf dans le cas de la réglementation OGM).

Dans le cas des endives, des semenciers comme Vilmorin n'ont pas déclaré comme OGM des endives issues de fusion cellulaire entre deux espèces sexuellement incompatibles : la chicorée et le tournesol. Or, la réglementation européenne stipule que ce sont bien des OGM.

Ces endives auraient dû être évaluées, étiquetées, tracées et soumises à une autorisation de culture. Cette fraude à la commercialisation met à mal l'autonomie paysanne, les filières sans OGM et constitue une tromperie contre les paysan-ne-s et les consommateurs-trice-s qui souhaitent travailler et consommer sans OGM.

CE QUE DÉFEND

LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE

Nous exigeons la transparence des méthodes d'obtention des variétés commercialisées par les semenciers. Nous souhaitons l'interdiction des OGM dans nos territoires, dans nos champs et nos assiettes. Opposé-e-s de toutes nos forces au brevetage du vivant, nous luttons pour préserver l'autonomie paysanne et la valeur ajoutée pour notre travail et nos savoir-faire.



SEMENCES PAYSANNES ET FERMIERES

Les semences sont à la base de notre alimentation. Les paysans ont sélectionné depuis des milliers d'années des variétés de pays adaptées aux besoins de leur production et aux conditions pédoclimatiques. **L'arrivée des variétés du catalogue, pensées pour valoriser des intrants et permettre une commercialisation à grande échelle, a mis de côté les pratiques paysannes sur les semences.** L'objectif a toujours été de forcer la main aux paysan-ne-s pour qu'ils achètent les semences. C'est pourquoi des variétés hybrides et OGM ont été mis sur le marché, variétés qu'on ne peut pas reproduire à la ferme.

De la même manière, l'interdiction de ressemer, d'échanger, de vendre ses semences a été inscrite dans la loi.

Enfin, les brevets, véritables couperets contre l'autonomie paysanne tentent d'accaparer le vivant !

CE QUE DÉFEND

LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE

Nous défendons le droit inaliénable des paysans de ressemer, de conserver, d'échanger, de vendre leurs semences. Les semences fermières et paysannes sont à même de répondre aux enjeux actuels de l'agriculture et à la nécessité de résilience face au changement climatique.

Nous nous battons contre les OGM et les brevets qui constituent une attaque irréversible contre la biodiversité cultivée et les savoirs des paysan-ne-s.



PAIN – PAYSAN-NE-S-BOULANGER-E-S

Le pain est un aliment de base de notre alimentation et un produit phare de la gastronomie française. **L'industrialisation de sa production a grandement dégradé la qualité moyenne des pains produits en France.**

Aujourd'hui de nombreux paysan-ne-s se réapproprient l'ensemble des étapes de la fabrication du pain, pour une meilleure qualité gustative et nutritionnelle, dans des territoires où les artisans boulangers se font parfois rares.

La Confédération paysanne dénonce les entraves aux activités de mouture et de panification à la ferme, telles que l'inégalité d'accès aux aides à l'installation et l'application des mêmes statuts que ceux de l'industrie boulangère.

CE QUE DÉFEND

LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE

La Confédération paysanne défend le métier de paysan-boulangier et sa promotion.

Les faibles volumes, les outils employés, la nature des produits finis et les savoir-faire mobilisés par les paysan-nes-boulangier-es n'ont rien à voir avec ceux de l'industrie minotière et boulangère. Nous pensons donc que les activités de mouture et de panification à la ferme sont des activités agricoles à part entière et doivent être reconnues comme telles. Les statuts fiscaux, sociaux et juridiques des paysan-nes-boulangier-es doivent donc être harmonisés sur ceux des activités agricoles.

La Confédération paysanne lutte en particulier pour un accès égal aux aides de la PAC et des règles sanitaires distinctes de celles imposées à l'industrie.



PPAM : PLANTES À PARFUM AROMATIQUES ET MÉDICINALES



Les paysan-ne-s en plantes à parfum, aromatiques et médicinales produisent une multiplicité de préparations : plantes sèches, huiles essentielles, eaux florales, baumes cosmétiques, etc.

Toutes ces préparations sont issues de transformation simple, sans procédés chimiques et sans autres éléments que des éléments naturels.

Pourtant les paysan-ne-s qui les produisent sont soumis à une réglementation très complexe qui leur impose des règles identiques aux industriels, impossibles à respecter pour les paysan-nes qui se retrouvent ainsi souvent dans l'illégalité.

CE QUE DÉFEND

LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE

Les paysan-ne-s doivent pouvoir orienter leurs pratiques vers des choix bénéfiques pour leurs fermes, leur santé, l'environnement et les citoyen-ne-s !

Nous réclamons l'exclusion des plantes et préparations des réglementations qui les assimilent à des médicaments, à des pesticides ou à des produits industriels, ceci par l'établissement d'une liste de plantes et préparations sous la dénomination « préparations naturelles traditionnelles ». Leurs utilisations traditionnelles et populaires prouvent leur intérêt, leur utilité et leur innocuité. Ces préparations doivent être exemptées de la lourdeur administrative des autorisations de mise sur le marché. Il faut sortir des règlements qui leur imposent les mêmes contraintes qu'aux produits industriels.

PNPP : PRÉPARATIONS NATURELLES PEU PRÉOCCUPANTES

Les PNPP sont des alternatives aux pesticides, qui, au lieu d'être soutenues, sont le plus souvent criminalisées. Purins, teintures mères, tisanes... sont pourtant de plus en plus utilisés par les paysan-ne-s alors même qu'une grande partie des substances végétales, animales et minérales qui les composent ne sont toujours pas autorisées.

De nombreux paysan-ne-s sont donc dans l'illégalité quand ils utilisent des Préparations non dangereuses. On peut citer par exemple le purin de consoude qui a de multiples usages, comme celui de favoriser la fructification, ou la valériane qui peut être utilisée après un épisode de grêle pour renforcer la vigne.

CE QUE DÉFEND

LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE

La Confédération paysanne demande que les paysans et les paysannes puissent utiliser librement ces préparations qui ne présentent aucun danger pour l'environnement et la santé.

Ce sont des préparations à base d'éléments d'origine exclusivement naturelle, non issus d'OGM et dont le processus de transformation est simple. Ces pratiques, issues de savoir-faire paysans, ne peuvent pas être interdites !



VINS

La lutte contre la flavescence dorée est généralisée par des traitements insecticides systématiques dans des périmètres de lutte obligatoire.

La Confédération paysanne dénonce l'absurdité de ces traitements obligatoires qui dévastent des départements entiers depuis plus de vingt ans alors que la cicadelle et la flavescence dorée sont toujours là.

La Confédération paysanne considère que l'obligation des traitements chimiques ne peut être l'unique réponse. D'autant plus que dans ces périmètres de lutte, des paysan-ne-s cherchent à travailler sans pesticides. La lutte contre cette maladie doit donc se faire de manière globale afin de réellement contenir la maladie. L'impact négatif des traitements justifie la nécessité de compléter cette approche du tout chimique avec des outils non chimiques.



CE QUE DÉFEND

LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE

Les dégâts que peut causer un parasite peuvent obliger à la mise en place d'un plan de lutte, géré collectivement, mais la gestion sanitaire d'une maladie ne peut pas se faire dans l'unique objectif d'éradication du parasite. Dans le cas de la flavescence dorée, il existe plusieurs outils qui, mis en œuvre de manière globale, permettent de contenir la maladie : obligation de traitement des plants à l'eau chaude, surveillance attentive des vignes, arrachage immédiat de tout plant présentant le moindre symptôme et traitement ne dépassant pas l'aire de vol des cicadelles. Pour pouvoir s'affranchir progressivement des pesticides, la Confédération paysanne demande un retour aux fondamentaux de la lutte prophylactique afin de prévenir en amont l'apparition et la propagation des maladies.

HUILES VÉGÉTALES

Les OGM sont un outil de l'industrialisation de l'agriculture. Ils poussent le plus souvent à simplifier, spécialiser le travail et engendrent un accaparement de la valeur du travail paysan.

En particulier très répandus pour le colza et le tournesol, les VrTH (variétés résistantes et tolérantes aux herbicides) ne sont pas durables car ils engendrent des résistances et sont à l'opposé d'une logique d'intégration dans les écosystèmes. Ils poussent à une consommation encore plus grande de pesticides de synthèse.

CE QUE DÉFEND

LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE

La Cour de Justice de l'Union européenne et le Conseil d'État ont récemment donné raison à la Confédération paysanne qui demande l'application de la réglementation OGM à ces nouveaux OGM obtenus par de nouvelles techniques de mutagenèse.



CIDRES ET POIRÉS



Aujourd'hui lorsque vous buvez du cidre, il est possible que celui-ci soit fabriqué avec 50% de moût concentré de pomme sans que vous n'ayez aucun moyen de le savoir, même en lisant attentivement l'étiquette.

En effet, l'inscription « à base de concentré » que l'on peut lire sur certaines bouteilles de jus de pomme, n'est pas obligatoire pour les cidres et poirés car ils bénéficient de la réglementation sur les boissons alcoolisées pour lesquelles l'indication des ingrédients est facultative.

CE QUE DÉFEND

LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE

La Confédération paysanne défend une montée en gamme des cidres et poirés et une information claire du consommateur. Le cidre doit désigner une boisson fabriquée uniquement à base de jus de pomme, sans ajout d'eau ou de concentré qui en altère la qualité.

La Confédération paysanne se bat pour obtenir ce changement réglementaire. En attendant, seuls les cidres « fermiers », « artisanaux » ou « pur jus » vous garantissent l'absence de moût concentré. Le cidre est une boisson traditionnelle, festive, à l'ancrage culturel fort. La filière cidricole ne se redressera que si elle fait le pari de la qualité.

DÉFENDONS LES PRODUITS FERMIERS ET PAYSANS !

Nous souhaitons rappeler que, pour continuer à produire une alimentation de qualité et diversifiée sur tous nos territoires, il nous faut **installer massivement des paysans et paysannes**.

Pour cela, il nous faut sans tarder **préserver les terres agricoles** de l'appétit de quelques-uns qui provoque artificialisation ou accaparement.

Nous revendiquons **une loi foncière ambitieuse dès 2020** pour relever les défis sociétaux actuels. Il est urgent d'agir pour l'agriculture qui fait vivre nos territoires et non pour l'agrobusiness qui les exploite et les vide !

Dans la logique de l'agriculture paysanne « Produire, employer, préserver », la défense de ces produits fermiers et paysans relève de plusieurs enjeux :

- Conserver une autonomie décisionnelle, technique et financière sur nos fermes
- Préserver la valeur ajoutée de notre travail **pour une juste rémunération de ce dernier**
- Garder du sens dans notre métier de paysan·ne et de la fierté dans les aliments de qualité que nous produisons pour nourrir la population
- Avoir des campagnes vivantes et dynamiques grâce à des paysan·ne·s nombreux·euse·s sur nos territoires, à l'opposé des projets d'industrialisation
- S'appuyer sur un lien fort au terroir, garant de cultures locales, de lien social, de gastronomie typique et d'intégration durable dans les écosystèmes

